

**REPUBLIQUE ALGERIENNE
DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

**ÉTABLISSEMENT DE RÉNOVATION DES MATÉRIELS AUTOMOBILES
CHAHID MOULOUD TOUATI**

MISE EN DEMEURE N°01.

Conformément aux dispositions de la loi n°23-12, du 18 Moharram 1445, correspondant au 05 aout 2023, fixant les règles générales, relatives aux marchés publics, et en application des clauses contractuelles, notamment l'article n°19, afférent au marché n°0002/2014, daté le 07/05/2014, sous-titre acquisition des pièces de rechange gamme S.N.V.I, conclu avec De l'Unité Centrale Après-ventes de l'Entreprise Nationale des Véhicules Industriels ,sise à la Zone Industriel Haouch SEBAAT, Rouïba, Wilaya d'Alger, est mise en demeure pour motif le non-respect des engagements contractuels.

En effet, et dans un délai de quinze (15) jours, le titulaire du marché est invité pour rattraper le retard enregistré qui concerne les livraisons des marchandises, et ce à partir de la date de publication de la présente mise en demeure aux Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Publics, les journaux quotidiens nationaux et sur le site officiel du Ministère de la Défense Nationale.

Le non-respect des délais fixés dans le précédent paragraphe, des mesures coercitives seront appliquées, conformément aux réglementations en vigueur.